

# DON DE SANG AU CNTS DE BAMAKO : MOTIVATIONS DES DONNEURS ET PROBLEMES ETHIQUES

**Anassa TRAORE**

*Chercheur au Centre National de Transfusion Sanguine de Bamako (Mali)  
t.anassa@yahoo.com*

**D<sup>r</sup> Issa DIALLO**

*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB)  
issosfr@yahoo.fr*

## Résumé

*Au Mali, la politique du don de sang repose sur trois principes éthiques essentiels dont le bénévolat. Le bénévolat se caractérise de manière générale comme, une action volontaire et sans récompense. Cependant, les donateurs de sang revendiquent des "récompenses" du Centre National de Transfusion Sanguine. Le présent article se propose d'appréhender d'abord les motivations des donateurs par rapport au don de sang, ensuite cerner la nature du bénévolat et enfin analyser les problèmes d'ordre éthique soulevés dans le cadre de cette action. Au plan méthodologique, l'approche qualitative appuyée par les entretiens semi-directifs et la recherche documentaire ont été convoquées. Les résultats révèlent qu'au CNTS de Bamako, le bénévolat se conçoit de deux manières : les donateurs qui sont motivés à donner leur sang parce que l'acte relève d'un sacerdoce et les donateurs qui attendent une contrepartie liée à leur prestation. Les résultats soulèvent aussi quelques problèmes liés à l'éthique. Ces problèmes sont relatifs aux pratiques liées au bénévolat, au volontariat mais aussi à l'absence de préservation de l'anonymat, à la vente du sang suite à la rupture fréquente de stocks.*

**Mots clés :** Bamako, Bénévolat, CNTS, don de sang, éthique.

## Abstract

*In Mali, the blood donation policy is based on three essential ethical principles, including volunteering. Volunteering is generally characterized as voluntary action without reward. However, blood donors are claiming "awards" from the National Blood Transfusion Center. This article aims to first understand the motivations of donors in relation to blood donation, then to identify the nature of volunteering and finally to analyze the ethical issues raised in the context of this action. Methodologically, the qualitative approach supported by semi-structured interviews and documentary research was called upon. The results reveal that at the CNTS in Bamako, volunteering is conceived in two ways: donors who are motivated to donate blood because the act falls under a priesthood and donors who expect a consideration linked to their service. The results also raise some ethical issues. These problems relate to practices linked to volunteering, to volunteering, but also to the lack of preservation of anonymity, to the sale of blood following frequent shortages of stocks.*

**Keywords:** Bamako, Volunteering, CNTS, blood donation, ethics.

## Introduction

La transfusion sanguine est un élément principal des systèmes de soins de santé et les donneurs de sang apportent une contribution remarquable à la santé et à la survie des autres (OMS et FISCR, 2010 : 6). Le sang est un élément vital, sa transfusion intervient dans le cas de certaines pathologies telles que : la drépanocytose, l'anémie, le paludisme, les cancers etc. la transfusion n'est possible qu'à travers un don de sang par un donneur volontaire et bénévole qui est considéré comme sûr du point de vue épidémiologique. Hervé et al. (2005 : 16) définit le don de sang comme : « un processus qui est essentiellement caractérisé par un prélèvement de sang chez une personne volontaire appelé donneur de sang en vue de donner à un malade ».

D'une manière générale, le don de sang est régi par plusieurs modes : le don de sang rémunéré, le don de sang bénévole, le don de sang familial et le don de sang par compensation (OMS et FISCR, 2010 : 19).

Au Mali, il existe de façon officielle le don de sang bénévole et volontaire non rémunéré, le don familial et le don par compensation. Ces différents types de dons se caractérisent par une éthique médicale qui repose sur trois principes qui sont : le volontariat, le bénévolat et l'anonymat. En effet, selon Durkheim (1893 : 16), l'éthique se définit comme : « l'ensemble des règles d'actions qui s'imposent impérativement à la conduite et auxquelles est attachée une sanction ». Dans le domaine médical, il se définit comme, un ensemble de règles déontologiques qui intègre des critères moraux dans son application (Celia, 2015 : 6)

Quant au concept de bénévolat, il a été l'objet de nombreux écrits scientifiques, mais on peut les regrouper en deux tendances : la première analyse sous-tend le bénévolat comme une forme d'expression de la solidarité. Dans cette tendance, on peut retrouver Bechmann (2008 : p.5), il soutient le bénévolat comme un travail non rémunéré, un temps donné hors du temps de travail. Quant aux tenants de la seconde tendance, ils appréhendent le bénévolat comme un acte social et altruiste. Cette position du bénévolat est approuvée par Dubost (2007 : 2), R. Titmuss (1997 : 360) et B. Malinowski (1922 : 238), pour qui, toute action sociale émise de façon libre et désintéressée sans contrainte relève du bénévolat. La même idée, comme une action altruiste apparaît dans les travaux de

J-J Godbout (1992 : 308), selon lui, le bénévolat est un don qui se fait en dehors de la sphère familiale et amicale.

Parallèlement, selon M. Mauss (1950 : 147), le don a : « un caractère volontaire, libre et gratuit, et cependant contraint et intéressé » le donneur est à la fois contraint et libre de donner. Il est contraint par la nécessité ( sociale, économique, religieuse...). Pour Mauss, la réception et le contre/don sont institutionnellement contraints par une sanction concrète et systématique : celui qui manque à ces deux obligations perd sa liberté, son honneur, son rang hiérarchique voire sa vie. Un don refusé, mal rendu ou non rendu, déclenchera automatiquement la déception, la perte de crédibilité, la méfiance, la rancœur, la haine et le conflit.

Les auteurs cités dans cette étude ont tous analysé le bénévolat et ses motivations. Dans ce travail, il s'agit de mettre l'accent sur ces motivations au bénévolat ainsi que les problèmes que posent le don du sang.

Au Mali, le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) est un Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique (EPST), créé par l'ordonnance N°00-041/P-RM du 20 septembre 2000, ratifiée par la loi N°01-027 du 01 juin 2001. Le CNTS a pour mission de collecter, analyser, préparer, conditionner et conserver le sang humain et ses dérivés en vue de leur distribution aux établissements sanitaires publics et privés agréés ainsi qu'aux particuliers. Cette politique met l'accent sur le don bénévole et le bénévolat se définit selon la Politique Nationale de Transfusion Sanguine (CNTS, 2000 : 17) comme : « tout acte qui se fait gratuit et sans récompense ».

Pour assurer la disponibilité et l'approvisionnement de sang, le CNTS travaille en collaboration avec des donateurs volontaires et les associations des donateurs bénévoles de sang en vue d'aider le centre à sensibiliser, recruter et fidéliser les donateurs. Ainsi, les donateurs demandent en retour une reconnaissance de leur action, qui se matérialise le plus souvent par la gratuité de poches de sang, la gratuité des analyses médicales, le demi-tarif accordé à leur ayant droit, la remise des attestations de reconnaissance, des tee-shirts et même de l'argent pour mobiliser les donateurs pour la journée mondiale du donneur de sang. Contrairement à la définition du bénévolat par le CNTS, ces pratiques

sont de nature à aller à l'encontre de l'éthique. Le bénévolat se définit selon Titmuss (1997 : 360) comme : « un acte gratuit, libre et désintéressé ». Cette situation nous amène à poser un certain nombre de questions : Qu'est-ce qui motive cette franche de la population de Bamako à donner leur sang ? S'agit-il réellement d'un don bénévole ? Quels sont alors les problèmes éthiques soulevés dans le cadre de ce don de sang au CNTS ?

L'objectif principal de cet article est d'appréhender d'abord les motivations au don de sang, ensuite cerner la nature du bénévolat et enfin analyser les problèmes d'ordre éthique soulevés dans le cadre du don du sang.

## **1. Matériels et méthodes**

La méthode a été qualitative basée sur des entretiens individuels de type semi directif. Aussi, la recherche documentaire complète les entretiens qui se sont déroulés du 15 novembre au 15 décembre 2021 au CNTS de Bamako. Le choix de cette méthode et des entretiens est fonction des objectifs assignés.

L'enquête a concerné les donateurs bénévoles ayant effectués au moins trois dons au cours de l'année 2021. Les donateurs qui ne remplissaient pas cette condition, étaient exclus de l'enquête. Les travailleurs du CNTS ayant des connaissances approfondies sur les questions éthiques ont aussi été interrogés. Le nombre d'enquêtés a été déterminé par la technique de la saturation. Un quota n'était donc pas fixé à l'avance. A la fin du terrain et après le décompte, au total 30 personnes ont été interrogées, composées de 5 travailleurs du centre et de 25 donateurs.

Au plan éthique, nous avons pris soins de garder l'anonymat des enquêtés à travers les initiales de leurs noms. En ce qui concerne la méthode d'analyse des données, leur contenu a été analysé.

## **2. Résultats**

### ***2.1. Don du sang : un acte sacerdotal***

Pour certains, donner son sang, revient à faire du sacerdoce. Des donateurs pensent que le don du sang est motivé parfois par un sentiment moral. Ce qui signifie que le donneur agit, donne son sang parce que c'est

la morale qui l'exige. C'est le cas de IF, 45ans : « **Sachant** que rien ne peut remplacer le sang si ce n'est lui-même, sachant que des personnes meurent chaque jour au Mali par manque de sang dans les structures de santé, conscient que de nombreuses femmes perdent la vie en donnant une autre en perdant beaucoup de sang, je me vois dans l'obligation d'aller régulièrement donner du sang ».

Ce propos laisse comprendre que les donneurs de sang sont contraints socialement et moralement de donner volontairement leur sang en vue de venir en aide à leur prochain. Cette contrainte morale s'acquiert par l'éducation au sein de la famille. Cet enquêté exprime un sentiment d'humanisme surtout à l'égard des femmes qui sont vulnérables à bien d'égards dans la société malienne.

Dans la même lancée, certains enquêtés mettent en avant les questions d'appartenance ethnique et de religion. Dans ce registre, que ce soit les spiritualités au plan local ou les religions dites révélées (l'islam et le christianisme), l'amour du prochain, l'entraide sont des bienfaits et des vertus enseignés qui méritent une récompense à l'au-delà. En effet, les propos d'AOB, 29 ans sont édifiants : « Je donne mon sang parce que ma religion nous enseigne d'aider son prochain lorsqu'il est en difficulté, c'est le meilleur moment de proposer son aide à son prochain, celui qui accomplit ce geste a une place importante dans l'au-delà, surtout quand on donne son sang pour sauver une vie, personne ne peut évaluer ce geste combien de fois importante, seul Dieu peut le récompenser ». Cet enquêté donne donc son sang pour des motivations religieuses dans un contexte marqué par le gain facile de l'argent de la part des jeunes maliens. Il préfère attendre sa récompense plus tard à l'au-delà.

Abondant dans le même sens, SS un autre enquêté, espère avoir une double récompense (dans ce monde ou à l'au-delà) : « je donne mon sang pour sauver des vies, tant que je peux donner, je continuerais à le faire. Dieu a dit que : le bien sera toujours récompensé ici ou à l'au-delà, tel que l'islam nous enseigne ».

Le sang est également donné par humanisme et par générosité dans les structures sanitaires, des vertus qui sont également chères à la société malienne. Ainsi, IS, 25 ans estime que donner son sang à son prochain, est une manière de se rendre utile à la société : « En tant que je vis en

société, je dois me rendre utile, j'ai l'obligation morale de venir en aide aux autres c'est comme ça que notre société fonctionne ». Cette générosité trouve sa justification dans un adage bambara qui dit que : « *an ti na nioko sogo down* », littéralement « on ne se mange pas », autrement dit l'homme n'est autre que ses bienfaits.

Souvent, face au vécu relatif à l'acquisition du sang dans les structures sanitaires, certaines personnes deviennent des donneurs. Elles soutiennent ce geste hautement charitable, puisque le sang est un produit vital, rien ne peut le remplacer si ce n'est lui-même.

IF est de ceux-là : « Lorsqu'une tante était malade, après nos dons de sang, j'étais chargé de récupérer du sang au CNTS les après-midi, j'ai été très touché par le fait que d'autres partaient sans sang pour leurs patients et il m'a fallu plus d'une semaine pour obtenir 04 poches. Cette situation m'a incité à donner mon sang de façon volontaire. Le don de sang est l'acte le plus humain et le plus charitable ».

Contrairement à IF, la rareté du groupe sanguin est aussi un facteur motivant, elle pousse certains à donner leur sang. Par ce geste, de nombreux patients trouvent satisfaction. C'est le cas de SD qui affirme que : « conscient de la rareté de mon groupe sanguin et la difficulté à trouver des personnes qui portent mon rhésus donc j'ai jugé indispensable de me mettre au service des autres ». A ce niveau, l'accès aux groupes rhésus négatifs O-, B-, AB-, A- se pose avec acuité au niveau du CNTS et dans les structures sanitaires.

## ***2.2. Principe de don et de contre don chez certains donneurs***

Contrairement à ces enquêtés qui n'espèrent rien avoir en contre partie du don de sang, des donneurs pensent rompre avec le bénévolat, qui à la limite s'apparente à la gratuité. Ainsi, à partir de leur statut de donneur régulier, ils sont plutôt motivés par un quelconque avantage lié au don. Cette attitude est attestée par AT, 40 ans : « Moi je donne mon sang pour qu'en retour, mon épouse, mes enfants et mes parents et moi, puissions bénéficier gratuitement aussi un jour en cas de besoin ».

Cette affirmation laisse comprendre qu'il exprime une attente en termes de réciprocité de son acte. Cet enquêté espère être servi rapidement et

prioritairement, lui et ses proches en poches de sang en cas de maladie. Il se donne une certaine assurance en cas de besoin.

Cet autre enquêté va au-delà d'une simple espérance sur des poches de sang en contrepartie. Le don du sang lui donne la possibilité d'avoir une carte de fidélité qui lui donne certains privilèges, qui dans les jours à venir, pourra lui donner l'accès à un bilan complet de santé. Ainsi, AOB, 29 ans indique clairement que : « je donne mon sang pour bénéficier les avantages liés au don de sang notamment la gratuité des poches de sang en cas de besoin, du bilan, la possession de la carte du donneur ». Ces propos laissent voir que les donneurs de sang sont motivés par les avantages qui leur sont effectivement accordés par le CNTS.

Pour donner son sang, le déplacement est obligatoire. Cela se fait soit par des moyens de transports collectifs ou des moyens personnels. Ce déplacement nécessite des coûts que le donneur doit assurer. Cette situation engendre des difficultés et fait penser le donneur à une récompense en ce qui concerne ses frais de déplacements. La rareté du groupe rhésus négatif O- fait penser des donneurs à l'encouragement du CNTS. C'est le cas de CAK : « J'ai été sollicité quelques fois à venir donner mon sang au CNTS, comme je suis du rhésus négatif O-, nous ne sommes pas nombreux, ce jour, je n'avais pas d'argent ni un moyen de déplacement, pour nous encourager à répondre favorablement leurs sollicitations, il faut que le centre réfléchisse par rapport aux frais de déplacements des donneurs ». Cet enquêté a un privilège naturel, celui d'un groupe rhésus rare en vertu duquel il s'attend à des récompenses.

Aussi, les hommes aiment les récompenses, parfois en nature. Etre reconnu à travers une attestation comme l'un des meilleurs donneurs de sang en termes de fidélité, est un honneur. Cette attestation de reconnaissance donne lieu à des privilèges également, surtout au sein des structures sanitaires en cas de besoin de sang de l'intéressé ou d'un de ses proches. YIA espère sur cette reconnaissance et suggère au CNTS : « Le CNTS doit mener une réflexion pour encourager les donneurs volontaires réguliers à travers une cérémonie de reconnaissance en leur nom à travers leur ne mérite pas seulement la journée mondiale du donneur de sang mais la semaine nationale du donneur de sang célébrée dans toutes les régions du Mali, aussi leur accorder certains avantages en

termes de la gratuité des analyses, la prise en charge totale en cas de maladie ».

Par ailleurs ses motivations à donner son sang, soulèvent des problèmes d'ordre éthique tant les pratiques sont ancrées.

### ***2.3. Quelques problèmes éthiques soulevés***

Dans la politique de transfusion sanguine au Mali, les principes éthiques du don de sang reposent à la fois sur le volontariat, le bénévolat et l'anonymat. En effet, le CNTS, dans le processus du respect de l'éthique du bénévolat, conçoit le bénévolat comme étant toute action volontaire du donneur qui se veut sans contrepartie. Donc ce principe éthique renferme en lui la notion de gratuité. Or pour CC, agent au CNTS, cette gratuité est remise en cause par la compensation : « Le fait que l'approvisionnement du CNTS demeure dépendant à 80% du don familial, ce problème éthique demeure toujours parce que le don par compensation viole les règles éthiques du don de sang bénévole ».

Ce discours laisse comprendre que pour le respect des règles éthiques, selon toujours CC : « Il faut aller à 100% de don de sang bénévole. C'est à ce seul prix que les problèmes majeurs, notamment le don de sang par compensation, la sécurité transfusionnelle, la disponibilité suffisante des produits sanguins et la réduction de la vente de sang, seront résolus ».

Le don familial étant la principale source d'approvisionnement du CNTS qui représente 80% des poches de sang collectées par le centre, il est donc possible que la rupture de stocks soit fréquente. Or selon MC, agent au CNTS : « la non disponibilité des poches de sang peut enfreindre parfois les règles éthiques ». La fréquence de la rupture des stocks fait que les donneurs et certains travailleurs du CNTS développent des stratégies pour accéder au sang. Ces stratégies sont parfois la vente/paiement du sang qui est pourtant interdit au plan éthique. A ce propos MC, évoque et confirme : « la mercantilisation des produits sanguins par certains agents de santé ». HG, agent du CNTS parle de suspicion : « Les problèmes viennent généralement de la suspicion autour de la vente de sang par les agents de santé ». A l'analyse, de par le passé, dans l'imaginaire populaire des maliens, vendre ou acheter du sang humain, revenait à en consommer. Aujourd'hui, avec la course effrénée pour l'argent, cette pratique est récurrente.



A ces problèmes éthiques liés à la compensation, s'ajoute la violation du principe de l'anonymat et du volontariat. Pour bénéficier du sang, le malade doit obligatoirement chercher un donneur, parfois celui-ci accepte le don moyennant une rémunération. Du coup, le donneur circonstanciel est exposé au plan anonymat. Ces pratiques sont contraires à l'éthique. Ainsi, selon CC, agent du CNTS : « le don de compensation viole les principes de l'anonymat en cas d'absence de stock de sang disponible, et aussi viole les principes de volontariat lorsque la famille de malade paie une tierce personne pour se constituer donneur ».

HG évoque les stratégies développées par le CNTS qui ont l'allure de pratiques : « Puisque l'approvisionnement est assuré à 80 % de don par compensation, c'est vrai que les principes éthiques ne sont respectés dans ce type de don mais on n'a pas le choix, la population malienne dans sa majorité est réticente au don de sang volontaire sauf si elle a un besoin, qu'elle se présente. Le CNTS encourage le don de sang volontaire, accorde certains avantages comme tous les pays même la France aux donateurs volontaires tels que la prise en charge gratuite du donneur et ses ayants droit en cas de besoin de sang et les analyses du sang, le demi-tarif est accordé à la famille du donneur. Malgré les efforts consentis pour inverser la tendance du don familial au profit du don volontaire, restent vains. Le don familial demeure toujours dominant par rapport au don de sang volontaire ».

C'est donc par mimétisme de la France que certaine pratique visant à mobiliser les donateurs de sang, se font.

### **3. Discussion**

#### ***3.1 Nature du bénévolat***

Cette partie portera en partie sur la question de bénévolat, la motivation des enquêtés pour le bénévolat et surtout la nature de celui-ci. La première catégorie d'enquêtée pense que ce bénévolat doit être fait dans le cadre de sacerdoce tandis que la seconde catégorie le conçoit comme une recherche de gratification. Pour cette dernière catégorie, le concept de bénévolat dans le domaine du don de sang prend donc le sens de don /contre don au sens donné par M. Mauss (2001 : 27). Dans la même logique que M. Mauss, A. Caillé (1998 :122) défend l'idée que « le contre-don est le pivot du modèle car il justifie et dynamise tout le phénomène :

la finalité étant le lien social et la relation, le contre-don a plus d'importance que le don initial. Selon cet auteur, dans le don-échange, le donneur est motivé par le contre-don du bénéficiaire dans la mesure où il signale le lien social que celui-ci veut instituer ».

Le bénévolat a fait l'objet d'analyse par les auteurs et est considéré par certains comme une forme d'expression de la solidarité. Dans cet ordre, on retrouve D. Bechmann (2008 : 5), pour qui : « le bénévolat est le résultat de la solidarité manifestée à une échelle nationale. Il est marqué par des actions de distribution de ressources sociales afin de pallier les aléas de la vie sociale ». Cette conception est corroborée par M-F. Loubet-Grosjean (2005 : 22) qui définit : « le bénévolat comme une forme de solidarité nationale qui se donne de résoudre les problèmes sociaux ».

Une autre tendance appréhende le bénévolat comme un acte social altruiste. Elle est portée par N. Dubost (2007 : 1-28) pour qui : « toute action sociale émise sans attente de rétribution financière, libre de toute contrainte et de sanction relève du bénévolat ». La même idée du bénévolat comme une action altruiste apparaît chez J-J. Godbout (1992 : 308-309) qui perçoit : « le bénévolat comme un don hors de la sphère familiale ou amicale. C'est un don entre étranger ». Il va plus loin et l'associe à un don de temps. Poursuivant la perspective du bénévolat comme une action altruiste, G. Berthoud (2008 : 280) l'analyse comme : « un don moderne qui favorise la mise en circulation de biens entre étrangers ». Enfin cette tendance est complétée par F. Kettenaker et al. (2008 :1-67) qui en relève trois propriétés qui sont : « la création de liens sociaux, un lieu d'expérimentation professionnelle et la création de sens ».

Au-delà de toutes ces positions, dans l'histoire de la transfusion sanguine, les bénévoles font partie des différents acteurs qui œuvrent pour la collecte des poches de sang. Ainsi, le rôle que jouent les bénévoles dans le choix de la politique du don de sang est indéniable. Ils ont pour objectif d'aider les pays à s'approvisionner en sang suffisant pour subvenir aux besoins des hôpitaux (N. Dubost, 2007 : 1-28). En somme, dans les travaux de D. Bechmann (1992, cité par N. Dubost, 2007 : 2), le bénévolat est une action conforme à de nombreuses valeurs sociétales. Elle s'exerce donc sans contrainte sociale et sans rétribution financière.

Avec ces auteurs, la symbolique de l'éthique du bénévolat repose sur une approche maximaliste et universelle des principes d'autonomie et d'intégrité de la personne humaine.

Contrairement et dans le cadre de ce travail, cette perception à caractère altruiste connaît un dépassement. Ainsi, le don de sang à travers le bénévolat se traduit en terme du "donner, recevoir et rendre" comme le conçoit Mauss (2001 : 27), A. Caillé (1998 : 393 - 404), M. Lelart (1991, cité par J.L. Lespes, p. 249-267) et J-J Godbout (1992 : 308-309). Selon ces auteurs, le don, envisagé chez les bénévoles comme modalité d'échange ou comme vecteur de lien social, peut se manifester comme un don qui n'a que de sens en fonction de l'objet donné.

Le don, dans sa structure complète « donner-recevoir-rendre », renvoie à ce que Godbout (1992 :244) appelle la « valeur de lien » c'est-à-dire : « ce que vaut un objet, un service, un geste quelconque dans l'univers des liens, dans le renforcement des liens. L'élément le plus important du don-échange, au-delà de la chose donnée, est donc la création d'une relation sociale et d'une reconnaissance. Malgré tout, la chose donnée n'est pas superflue : au contraire, encore faut-il que cette chose valorisée et transformée en lien par le donateur ».

Selon C. Camerer (1988 :180) : « il est facile de comprendre le rôle déterminant du contre-don, il confirme le lien qui se noue (ou qui est déjà noué) et il est un signal. Le don n'est pas réussi s'il n'y a pas de contre-don.

## ***2.2. Problèmes éthiques en matière de don de sang***

Tout le processus du don de sang, c'est-à-dire de la collecte jusqu'à la transfusion pour le receveur est couvert par des principes éthiques (OMS et FISCAR, 2010 : 19). Selon les résultats de l'étude, la politique du don de sang au CNTS de Bamako, prend en compte des principes éthiques dont celui du bénévolat. Cette notion de bénévolat n'est pas toujours associée à celle de gratuité comme le définit les institutions médicales. En effet, chez les donneurs de sang, ces deux notions ne désignent pas une même réalité. En ce sens que le donneur bénévole doit toujours bénéficier de certains avantages vis-à-vis de l'acte du don de sang qu'il pose. Or, selon le CNTS, l'acte bénévole est un acte salvateur et pour cela, le donneur de sang ne doit en aucun cas revendiquer des gratifications. En effet, Depuis

les années 1970, c'est le don de sang volontaire, gratuit, anonyme et bénévole qui a été promu, conformément aux normes de l'OMS, en occident et dans les instances internationales (OMS et FISCR, *idem*). C'est dans ce même sens qu'aborde D. Bechmann (1992 : 1-28) dans ses travaux. Selon cet auteur, dans l'organisation des collectes de sang, l'altruisme est la qualité la plus souvent associée au bénévolat. A cet effet, B. Bastard (2006 : 215-225), souligne que les thèses altruistes incitent plus spécifiquement à inscrire l'acte bénévole dans le mouvement du don libre et de la réciprocité ; en reconnaissance de ce qu'on a reçu ou de ce que quelqu'un de l'entourage a reçu, en anticipation du jour où on pourrait avoir besoin de recevoir à son tour (rendre avant d'avoir reçu). Par conséquent, évoquer la notion d'éthique dans la politique de don de sang, c'est faire référence à l'anonymat, au bénévolat, au volontariat, à la qualité, à la sécurité et au non-profit. Alors que cette thèse de B. Bastard citée en amont, laisse déduire que le bénévole peut être aussi motivé par le fait d'attendre quelque chose en retour comme le souligne M. Mauss (2001 : 27). Cet auteur souligne que dans les prestations libres et gratuites qui revêtent la forme du présent, du cadeau offert généreusement, il n'y a que fiction et mensonge social car au fond il n'y a là qu'obligation et intérêt économique. Il découle de ces différentes analyses que, d'un point de vue sociologique, les notions de bénévolat et de gratuité ne désignent pas la même réalité sociale. Ils sont plutôt fonction du contexte social de motivation du donneur de sang.

## **Conclusion**

A la fin de ce travail, il ressort qu'au CNTS de Bamako, le bénévolat se conçoit de deux manières : les donneurs qui sont motivés à donner leur sang car pour eux l'acte relève de sacerdoce et les donneurs qui attendent une contrepartie liée à leur prestation.

Les résultats soulèvent aussi quelques problèmes liés à l'éthique. Ces problèmes sont relatifs aux pratiques liées au bénévolat, au volontariat mais aussi à l'absence de préservation de l'anonymat, à la vente du sang suite à la fréquence de la rupture du stock.

Pour une meilleure construction du respect des principes éthiques dans la politique du don de sang, il s'avère nécessaire pour le CNTS de Bamako, d'élaborer une politique de valorisation sociale de l'identité du

donneur. Ce qui permettra de cultiver aux donateurs de sang, l'éducation à la culture de l'action bénévole. Aussi l'implication des donateurs dans les stratégies de recrutement et de fidélisation des donateurs de sang.

## Références bibliographiques

- Bastard Benoit** (2006), « *Donner son sang: un droit individuel ou l'exercice d'une responsabilité sociale? Débat sur la place du donneur dans la transfusion* », Transfusion clinique et biologique.
- Caille Alain** (2007), « *Ce qu'on appelle si mal le don ... Que le don est de l'ordre du don malgré tout, Vers une autre science économique (Et donc un autre monde)?* », in Revue du Mauss.
- Camerer Colin** (1988), « Gifts as Economic Signals and Social Symbols », *American Journal of sociology*, vol. 94, n°1.
- Celia Anne** (2015), *L'éthique médicale dans la pratique du médecin généraliste : Identification des conflits éthiques et de l'utilité d'une aide*, thèse de doctorat en médecine, université Toulouse III-Paul Sabathier
- Dan Ferrand-Bechmann** (2008), *Le bénévolat, approche sociologique*, Juris Association.
- Centre National de Transfusion Sanguine** (2010), *Politique nationale de Transfusion Sanguine*.
- Dubost Nathalie** (2007), « *Motivation des bénévoles : une revue de la littérature* », in Cahier de recherche, Laboratoire orléanais de gestion.
- Durkheim, Emile** (1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- Godbout Jacques** (1992), *L'esprit du don*, La Découverte, Série « anthropologie ».
- Kettenaker Florian et Sandro Cattacin** (2008), *Gouvernance du bénévolat genevois. Quels enjeux, quelles perspectives ?* Université de Genève, Département de Sociologie.
- Lelart Michel** (1991), *Les informalités financières : le phénomène tontinier*, J.-L. Lespes *Les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles*, Paris, PUF.
- Loubet-gros Jean Marie - Françoise** (2005), *Chômeurs et bénévoles: Le bénévolat des chômeurs en milieu associatif en France*, Essai, Broché. York, The New Press.
- Malinowski Bronislaw** (1922), *Argonauts of the Western Pacific: An Account of Native Enterprise and Adventure in the Archipelagoes of Melanesian New Guinea*, London : enhanced Edition.
- Mauss Marcel** (1950), *Essai sur le don*, Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF.

**Mauss Marcel** (2001), *Essai sur le don*, Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF.

**Organisation Mondiale de la Santé** (2010), « *Principaux faits et chiffres sur la transfusion sanguine* ». [En ligne]: URL: [http://www.who.int/features/factfiles/blood\\_transfusion/fr/index.html](http://www.who.int/features/factfiles/blood_transfusion/fr/index.html). Consulté le 06 décembre 2021.

**Organisation mondiale de la santé et Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge** (2010), « Vers 100% de dons de sang volontaires : cadre mondial d'action ». [En ligne] URL: <http://www.who.int/bloodsafety/publications/9789242599695.pdf>. Consulté le 06 décembre 2021.

**Titmuss Richard** (1997), *The Gift Relationship: From Human Blood to Social Policy*. the new press expanded and updated éd. 20 Novembre 1997.